

APPAIRE N° 11. - Acquisition d'un terrain de 7 154 m², sis
à la Bretagne, appartenant à Monsieur MOUTOUSSANY René.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la dotation aux sports de Saint-Denis d'équipements socio-éducatifs et pour répondre aux vœux de la population de la Bretagne, la Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 7 154 m² en vue de la création d'une maison de jeunes et d'un terrain de foot-ball.

Ce terrain a fait l'objet de la part de son propriétaire, Monsieur MOUTOUSSANY René, d'une proposition de vente pour le prix de 6 500 000 Frs CFA, conforme à l'évaluation des Domaines.

Je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain de situation exceptionnelle. La dépense correspondante, soit 6 500 000 Frs CFA, sera prélevée sur l'emprunt que nous a consenti la C.A.E.C.L., au chapitre 901, article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Pu
* Saint-Denis, le 26 novembre 1971
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kellin
Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Persyn